

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
Division mobilité et planification des déplacements
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

Le 09 février 2024

Objet : Avis de renouvellement 2024 - Café-terrasse

Madame,
Monsieur,

À l'approche de la saison estivale, il est temps, si vous le souhaitez, de procéder au renouvellement de votre permis pour un café-terrasse sur le domaine public en remplissant le [formulaire en ligne](#). Pour toute nouvelle terrasse ou en cas de changement d'exploitant, une [nouvelle demande de permis](#) est requise.

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 11 mars prochain, veuillez noter que le conseil proposera de modifier la date d'installation des terrasses au 1^{er} avril et l'enlèvement au 15 novembre 2024.

En 2024, afin de ne pas retarder l'analyse de votre demande, assurez-vous de fournir un plan conforme de vos aménagements. Cette année, l'Arrondissement exigera qu'il soit à l'échelle et en trois dimensions et qu'il indique son emplacement sur le domaine public. Une attention particulière sera portée sur la sécurité, mais également l'accessibilité universelle et le soin des végétaux. Le non-respect de ces règles pourrait mener à des amendes et même l'ordre de démanteler votre terrasse.

Nouvelles normes d'aménagement pour des terrasses plus accueillantes

En mars 2023, l'Arrondissement a adopté des modifications réglementaires visant à améliorer les normes d'occupation et d'aménagement des cafés-terrasses sur son territoire. La nouvelle réglementation offre plus de flexibilité dans les types, mais aussi, l'emplacement des aménagements de même qu'un meilleur encadrement pour leur construction. Plusieurs règles applicables ont été régularisées et bonifiées par l'ajout, par exemple, de nouvelles normes concernant l'accessibilité universelle et sur la présence de végétaux.

Consultez [Le guide d'aménagement des terrasses commerciales et placotoirs sur le domaine public](#) pour vous assurer de la conformité de votre aménagement et pour rassembler la documentation requise pour votre demande de permis.

Frais 2024

La saison 2024 marque le retour à la normale concernant les frais pour l'obtention d'un permis pour un café-terrasse. Nouveauté cette année, il sera également possible de payer en ligne votre facture dès le 12 mars 2024 :

- Renouvellement d'un permis : 156 \$
- Nouvelle demande de permis : 675 \$
- Permis d'occupation du trottoir : 39 \$ par m²
- Permis d'occupation mixte : 96 \$ par m²
- Permis d'occupation de la chaussée : 146 \$ par m²

Nous vous remercions de votre intérêt à animer nos rues et artères pour les citoyen(ne)s grâce à vos aménagements et nous vous souhaitons une excellente saison 2024,

L'équipe Mobilité et planification des déplacements
circulation-sud-ouest@montreal.ca